

APPEL À CONTRIBUTIONS EAU, DÉCHETS ET ÉNERGIE

CONTRIBUTION DES INFRASTRUCTURES « ASSAINISSEMENT / EAU POTABLE » À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

LE CONTEXTE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 affiche de fortes ambitions concernant la production d'énergie renouvelable en fixant pour la France la part de cette dernière à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Le plan climat de 2017 vise une neutralité carbone à l'horizon 2050. **Les infrastructures « assainissement / eau potable » (stations d'épuration, installations d'eau potable et réseaux d'assainissement et d'eau potable)** présentent un potentiel significatif pour la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Ainsi la production d'énergies renouvelables et de récupération devient un élément central de la conception de ces infrastructures, et peut en modifier l'exploitation. L'éolien, le solaire photovoltaïque ou thermique, la géothermie à partir de pompes à chaleur, l'hydro-électricité à partir de pico ou de micro-turbines sont des techniques intégrées à la conception des procédés industriels mis en œuvre dans les infrastructures « assainissement / eau potable ». La méthanisation est également une filière d'avenir, notamment à partir des boues de stations d'épuration.

LES OBJECTIFS

Ce dossier technique traite **de la production d'énergies renouvelables et de récupération et de son optimisation au niveau des infrastructures « assainissement / eau potable »**. Il concerne les nouveaux procédés, mais également des procédés éprouvés adaptés à des contextes territoriaux nouveaux ou des usages nouveaux. Sont notamment recherchés :

- (1) les retours d'expérience ou des témoignages pragmatiques des acteurs opérationnels discutant notamment de la conception ou de l'optimisation de la production énergétique sur ces infrastructures ;
- (2) la description d'expérimentations innovantes pour répondre à ces objectifs ;
- (3) les points de vue d'experts sur les bonnes pratiques en termes de conception ou exploitation ;
- (4) l'évaluation de méthodes, outils, technologies participant à l'optimisation de la production d'énergie sur ces infrastructures.

L'ÉCHÉANCIER

Lancement de l'appel à contributions.....	15 janvier 2019
Date limite pour soumettre une contribution.....	20 juillet 2019
Publication prévisionnelle dans la revue TSM.....	1er semestre 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les articles à paraître dans la revue scientifique et technique TSM sont soumis à l'approbation du comité de lecture de la revue et ne doivent pas présenter un caractère publicitaire ou pseudo-publicitaire.

Le comité de lecture est un organe décisionnel, chargé de donner un avis à caractère scientifique et technique sur les articles soumis avant publication dans TSM, qui doivent répondre aux guides des auteurs et au présent appel à contributions.

Les différents documents dédiés aux auteurs sont disponibles sur le site Internet astee-tsm.fr.

Les articles devront être soumis par courriel à redaction.tsm@astee.org.

Pour toutes autres demandes, merci d'envoyer un courriel à redaction.tsm@astee.org.